

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
17

Conseillers absents :
16

Séance ordinaire du 03 juillet 2025
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le trois juillet de l'an deux mille vingt-cinq)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHEL, Maire

Présents (17) : Mmes et MM. Rachel BAECHEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Raphaël SPADARO, Bruno TRANCHANT, Bilge BAYRAM, Sébastien BURGUY et Alexandre DURRWELL

Excusés (16) :

Mme Barbara HERBAUT
M. Philippe WOLFF (procuration à M. GIRONA)
Mme Maryse LOUIS
M. Patrice NYREK (procuration à M. DURRWELL)
M. Adriano MARCUZ
Mme Michèle DURINGER
M. Eddie WAESELYNCK
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)
Mme Guileine LEVY
Mme Miné SEYHAN
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHEL)
Mme Véronique FLESCHE
Mme Bérengère MICODI
M. Lucas SCHERRER
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

Point 10 de l'ordre du jour

Régularisation foncière - acquisition de parcelles rue de la Hardt

A la suite de l'opération immobilière réalisée par la société BOUYGUES IMMOBILIER rue de la Hardt, cette dernière souhaite céder à la ville de Rixheim, pour l'euro symbolique, les parcelles suivantes :

- parcelle cadastrée section AB n° 26 d'une surface de 0,52 are ;
- parcelle cadastrée section AB n° 27 d'une surface de 0,25 are ;

- parcelle cadastrée section AB n° 29 d'une surface de 0,23 are ;
- parcelle cadastrée section AB n° 31 d'une surface de 0,19 are.

Ces parcelles constituent l'emprise du trottoir et ont par conséquent vocation à intégrer le domaine public routier communal.

La rédaction de l'acte de vente serait réalisée par l'étude notariale Bauer et Mendel de Wittenheim. Les frais afférents restent à la charge de la ville.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'autoriser l'acquisition des parcelles cadastrées section AB n° 26, 27, 29, 31 ;
- de fixer le prix d'acquisition à l'euro symbolique ;
- de charger l'étude Bauer et Mendel de la rédaction de l'acte de vente ;
- de demander l'élimination des parcelles du Livre Foncier et leur classement dans le domaine public routier communal ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 15 juillet 2025

Le Maire,



Rachel BAECHEL

La Secrétaire de séance,

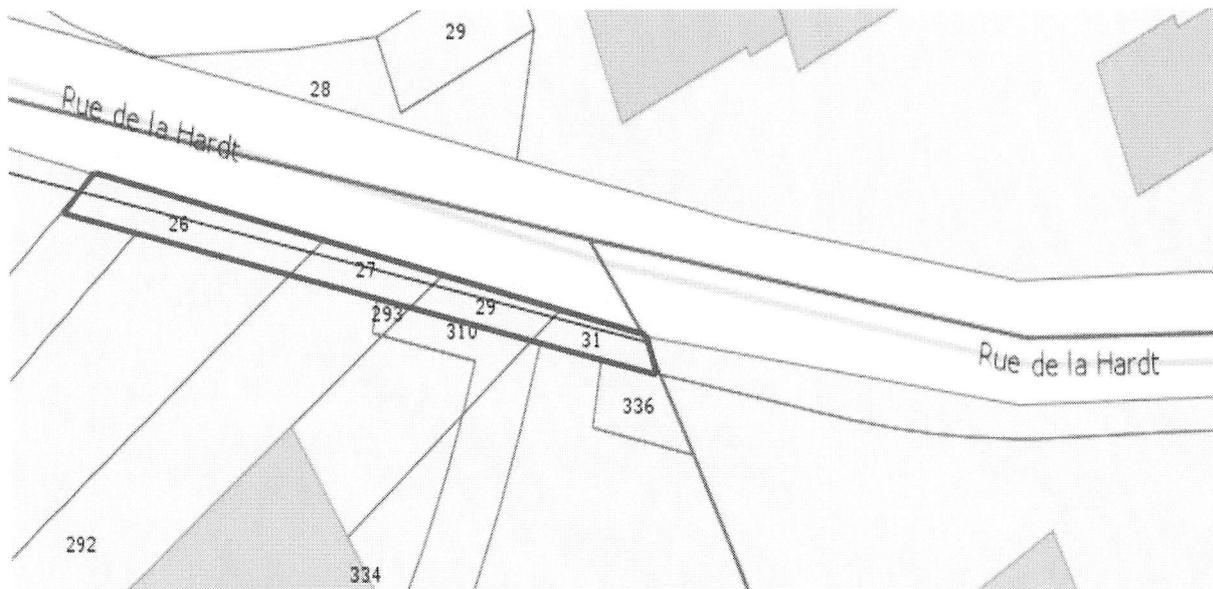


Catherine MATHIEU-BECHT

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **15 JUIL. 2025**



Commune de Rixheim – Conseil municipal du 3 juillet 2025 – Annexe relative à l’acquisition de parcelles rue de la Hardt